



Je suis enceinte et mon conjoint n'a pas de papiers

Par **sanaaa**, le **09/06/2009** à **00:45**

Bonjour,

Je suis marocaine, je travaille et je vis en France depuis 4 ans. Mon copain se trouve en Italie, sans papiers, en ce moment je suis enceinte. J'ai consulté un avocat en Italie et il m'a dit que j'ai la possibilité d'obtenir une carte de séjour en Italie, sans dire que j'ai des papiers français, et tout de suite après la naissance du bébé, le père peut avoir un permis de séjour de 6 mois avec lequel il peut rentrer en France en toute légalité.

Mais, si je ne passe pas par tout ça, est-ce qu'il peut avoir des papiers français ? est-ce qu'on a le droit de se marier en France ? est-ce qu'il sera renvoyé au Maroc ?

Je compte beaucoup sur votre réponse.

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **09/06/2009** à **08:25**

bonjour, votre situation et celle de votre concubin père de votre enfant à venir est [fluo]très délicate[/fluo], attention à ne pas faire de confusion entre la législation Française et Italienne sur l'entrée et le séjour des étrangers, [fluo]chaque état applique ses propres règles.[/fluo]

En l'état honnêtement je ne vois pas de possibilité de régularisation pour vous, par contre vous

avez le droit de vous marier, prenez contact avec le gisti, la cimade, voir par la suite s'il y a possibilité d'invoquer [fluo]l'article 8[/fluo] de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, il y a toute une jurisprudence à ce sujet, courage à vous, cordialement

Par **sanaaa**, le **09/06/2009** à **18:04**

meci bien pour votre reponse...

si vous saurez encore plus d'information je serais contente ... de mon coté je vais contacter un avocat et faire ce qe vous mavez dit.